20 29/09/2005 05747.4992 Date du dépôt A 1. COMPTES ANNUELS EN EUROS DENOMINATION : TINY Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée : Rue Joseph Mathieu, Nº : 28 Adresse Commune : Limal Code postal : 1300 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Nivelles Adresse Internet\*: ! 477.472.701 ! Numéro d'entreprise DATE ! 16/04/1902 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ! 05/09/2005 ! et relatifs à l'exercice couvrant la période du ! 01/01/2004 ! au ! 31/12/2004 ! Exercice précédent du ! 01/01/2003 ! au 1 31/12/2003 1 Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- PINCKAERS Fabien

28

Belaiaue

Gérant

: 7, 11, 12,

rue Joseph MAthieu, 1300 Limal

Date de début de mandat : 16/04/2002

Nombre total de pages déposées : 13

Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet

Les présents comptes annuels ont été déposés par voie informatique conformément à l'article 177 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et satisfont dès lors aux contrôles prévus. \* Mention facultative.

! No	!	477.472.701 !	05747.4993	!	A 1bis.

· L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

- Les comptes annuels ont-ils été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est 

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (\*); B. Etablissement des comptes annuels (\*); C. Vérification de ces comptes;

D. Redressement de ces comptes).

- Si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'entreprise) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise; B. Etablissement des comptes annuels).

! ! ! ! Nom, prénoms, profession, domicile ! !	! ! Numéro ! de ! membre !	! ! Nature de ! ! la mission ! ! (A, B, C ! et/ou D) ! ! ! ! !
! ! ! - V.A.S.C. + M	! ! 70009546	! ! !! ! AB !!
N° entr.: 446.429.434 Comptable-fiscaliste agréé rue d'Hennuyères, 54  1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac Belgique représentée par: - HEYVAERT Hubert  Comptable-Fiscaliste rue d'Hennuyères, 54  1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac Belgique	! ! ! ! ! 104.817 ! !	
! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! !	! ! ! ! !	! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! !
! ! ! ! ! ! ! ! ! !	! ! ! ! ! !	
! ! ! ! ! ! ! ! !	! ! ! ! !	! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! !
; ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! !	: ! ! ! ! !	; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;
! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! !	! ! ! ! !	

<sup>(\*)</sup> Mention facultative.

# 1. BILAN APRES REPARTITION

		! Codes	!	!! Exercice précédent !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!
	ACTIF	! !	+	
	ACTIFS IMMOBILISES	! 20/28	! 19.443 !	   4.776 ! 
I.	Frais d'établissement		! ! ! !	! ! ! !
II.	Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	! ! 21 !	! ! ! ! !	! ! ! !!
III.	Immobilisations corporelles (ann. I, B)		! ! 18.143 !	! ! 3.526 ! !!
	A. Terrains et constructions	! 23	! ! 531 !	! ! !
	roulant	! 24 ! 25 ! 26	17.612 ! ! !	3.526 ! ! ! ! !
IV.	Immobilisations financières (ann. I, C et II)	! ! 28 ! !	1.300	1.250 ! 
		: ! !	: ! !==================================	
	ACTIFS CIRCULANTS	! 29/58 !	! 33.172 ! !===================	
V.	Créances à plus d'un an	!	! ! ! !	! ! ! !
	A. Créances commerciales		! ! !	
VI.	Stocks et commandes en cours d'exécution	! ! 3 !	! ! !	i !
	A. Stocks		! ! !	! ! !
VII.	Créances à un an au plus		4.117	5.588
	A. Créances commerciales	40	4.117	1.803 ! 1.3.785 !
VIII.	Placements de trésorerie (ann. II)	! ! 50/53 !	! ! ! ! !	! ! ! !
IX.	Valeurs disponibles	! ! 54/58 !	! ! 26.194 !	7.690 ! ! 7.690 !
х.	Comptes de régularisation	! ! 490/1 !	! ! 2.861 ! !!	
	TOTAL DE L'ACTIF	! ! 20/58	! ! 52.615 !	! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! !

! N° ! 477.472.701 !			05747.4995 ! A 3. !
	! ! Codes !	!!! Exercice!!	! Exercice précédent ! !
PASSIF	!	+	!
CAPITAUX PROPRES	! 10/15 !	! 20.648 ! !=======================!	
I. Capital (ann. III)		! 12.400 !	6.200
A. Capital souscrit		18.600 ! ! ( 6.200) !	18.600 ! ( 12.400) !
II. Primes d'émission	! .! 11 !	! ! ! ! !	! ! !
III. Plus-values de réévaluation	! .! 12 !	! ! !!	
IV. Réserves	.! 13	1.860	: !
A. Réserve légale  B. Réserves indisponibles  1. Pour actions propres  2. Autres  C. Réserves immunisées  D. Réserves disponibles	.! 131 .! 1310 .! 1311 .! 132	!	! ! ! ! !
V. Bénéfice reporté	.! 140	6.388	:
Perte reportée	! .! 141 !	!	( 3.772) ! 
VI. Subsides en capital	!!	! ! ! ! ! ! ! ! ! !	
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	! 16	i i	!
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	•		į
B. Impôts différés	! .! 168 !	! ! ! !	
DETTES	! 17/49	!=====================================	15.626
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	! .! 17	! ! ! !	
A. Dettes financières  1. Etablissements de crédit, dettes de location- financement et assimilées  2. Autres emprunts  B. Dettes commerciales  C. Acomptes reçus sur commandes  D. Autres dettes	! .! 172/3 .! 174/0 .! 175 .! 176		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	.! 42/48 .! 42/48	!	15.626 
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année B. Dettes financières 1. Etablissements de crédit 2. Autres emprunts	.! 43 .! 430/8	! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! !	! ! ! !
C. Dettes commerciales	.! 44 .! 440/4 .! 441	4.890	14.650 14.650
sociales	.! 45 .! 450/3 .! 454/9	! 3.084 !	976 976
X. Comptes de régularisation	.! 492/3 ! !	! ! ! +	
TOTAL DU PASSIF	! ! 10/49 !	! ! ! 52.615 ! !	18.054 !

------

! N° ! 477.472.701 !			05747.4996	! A 4. !
	! ! Codes !	! ! Exercice !	Exercice	! précédent ! !
2. COMPTE DE RESULTATS	!	!		! ! !
I. Produits et charges d'exploitation  Mentions facultatives :  Chiffre d'affaires	!	! ! ! !		! ! ! !
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	! ! 70/61	! ! 30.417		!
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-) .	! ! 61/70	! ! ( )	(	1.304) !
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-) .	! ! ! 62	! ! ! ( 4.311)		! ! !
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-) .	!	! ! ! ! ( 6.603)	(	2.470) !
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)		: ! !		: ! !
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	! ! ! 635/7	! ! !		! ! !
G. Autres charges d'exploitation (-) .	. 640/8	! ( 1.482)	(	69) !
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+) .	! 649	: ! !		: ! !
Bénéfice d'exploitation	•	•		! !
Perte d'exploitation		! ( ) ! !==================================	(	3.843) !
II. Produits financiers		109		292 !
Charges financières (-) .	! 65 !	! ( 101) ! !	(	222) !
Bénéfice courant avant impôts	! ! ! 70/65 !	!=====================================	.========	=======! ! ! !
Perte courante avant impôts (-) .	!	! ! ( ) ! !==================================	( 	! 3.773) ! =======!
III. Produits exceptionnels	!	! !		!
Charges exceptionnelles (-) .	! 66 !	! !		! !
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+) .	! 70/66	•		! !
Perte de l'exercice avant impôts (-) .	! 66/70	· ! ( ) !	(	3.773) !
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+) .	! ! 780	!		 ! ! !
Transferts aux impôts différés(-) .	! ! 680	!! ( )	(	) !
IV. Impôts sur le résultat (-) (+) .	! ! 67/77 !	! ! ( 6.008) !		! ! !
Bénéfice de l'exercice	! ! 70/67 !	!=======! ! 12.021 !	_======================================	! ! !
Perte de l'exercice	! 67/70 !	! ( ) ! !==================================	(	3.773) ! =======!
V. Prélèvements sur les réserves immunisées	! ! 789	! !	<b></b> _	
Transferts aux réserves immunisées	! ! 689 !	! ! ( )	(	: ! ) !
Bénéfice de l'exercice à affecter (+) .	! ! 70/68 !	!=======! ! 12.021 !		! ! !
Perte de l'exercice à affecter	! 68/70 !	! ( ) !====================================	(	3.773) ! ======!

! N°	! 477.472.701 !			05747.4997	! A 5.
		Codes	Exercice	Exercic	e précédent
	AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	   	 	   	
P 1	énéfice à affecter	69/70 70/68 68/70 790	8.248 ( 12.021 ( )	(	3.773) 3.773)
В. Р	rélèvements sur les capitaux propres	791/2	! ! !		
1 2	ffectations aux capitaux propres (-) . ! . au capital et aux primes d'émission ! . à la réserve légale	691 6920	1.860	(	)
	Bénéfice à reporter		( 6.388) ! !	(	3.773
	ntervention d'associés (ou du propriétaire) dans a perte	794			
1 2	énéfice à distribuer	694 695	( )	(	)

! N° ! 477.472.701 ! 05747.4998 ! A 6.

Au terme de l'exercice . . . . . . . . . . . .

3. ANNEXE	!Codes ! !	! !	INCORPORELLES	!Codes !	! B. IMMOBILISATIONS ! CORPORELLES ! (rubrique 22/27 ! de l'actif) !	!Codes ! !	! FINANCIERES ! (rubrique 28 ! de l'actif)
		!		! !	! !	!	! !
I. ETAT DES IMMOBILISATIONS	! ! !	! ! !		! !	! !	! ! !	! !
a) VALEUR D'ACQUISITION Au terme de l'exercice précédent Mutations de l'exercice : . Acquisitions,		!		! ! ! 8159 !		! ! ! 8355 !	! ! ! 1.250 !
y compris la production immobilisée	! 8029	!		8169			t .
retraits	! 8039 !	! !	( )	! 8179 !	! ( )	! 8375 !	! ( ) !
retraits	! 8049 !	! ! !		! 8189 !	! ! !	! 8385 ! 8386 !	! ! !
Au terme de l'exercice	! ! 8059 !	! ! !		! ! 8199 !	! ! 26.200 !	! ! 8395 !	! ! 1.300 !
	! ! ! ! ! ! !	! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! !		! ! 8209 ! ! 8219 ! 8229 ! 8239 ! ! 8249	!	! 8405 ! 8415 ! 8425 ! 8435 ! ! 8445	! ! ! ! ! ! ( )
Au terme de l'exercice	!!!	!		! 8259 ! !	! ! !	! 8455 !	! ! !
c) AMORTISSEMENTS ET  REDUCTIONS DE VALEUR  Au terme de l'exercice précédent	! ! !	! ! !		ı	! ! ! ! 1.454	! ! ! ! 8465	! ! !
Mutations de l'exercice :  Actés	! 8079	!		!	!	! 8475	! !
. Repris car excédentaires (-).	! 8089	!	(	! 8289	! ( )	! 8485	! ( )
Acquis de tiers	! 8109 ! ! 8119	! ! !	( )	! 8309 ! ! 8319	! ( ) !	! 8505 ! ! 8515	! ( ) !
Au terme de l'exercice	! ! ! 8129	!		! ! ! 8329	! ! ! 8.057	! ! ! 8525	! ! !
	! !	i			! !	! ! ! 8535 ! 8545	! !
	!	!		!	!	!	!

. ! ! ! 8339 !

! ! ! ! ! 18.143 ! 8565 ! 1.300

Иο	! 477.472.701 !	05747.4999	!	A 8.	

# III. ETAT DU CAPITAL

I. ETAT DU CAPITAL			
- !	! ! Codes !	! ! Montants !	! ! ! Nombre d'actions ! !
A. CAPITAL SOCIAL  1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)  - Au terme de l'exercice précédent	!	18.600 ! 18.600 ! !	
- Au terme de l'exercice	! ! ! 8701 !	! !! ! ! 18.600	
2. REPRESENTATION DU CAPITAL Catégories d'actions Parts sociales	! ! !	18.600 18.600	! ! ! 1.860 ! !
B. CAPITAL NON LIBERE		! !!1. Montant non appelé ! (rubrique 101)	 
Actionnaires redevables de libération !	: ! ! ! !	: ! ! 6.200 ! !	: ! ! ! ! !
TOTAL	! ! ! ! 871 !	! !	!
C. ACTIONS PROPRES détenues par : - la société elle-même		!1. Montant du ! capital détenu !! ! !	! d'actions
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS  1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION . Montant des emprunts convertibles en cours	! 8741 ! ! 8742 ! !		
en circulation	! 8746 !	! ! !	! ! ! ! ! ! !
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	! ! !	! ! ! !	!2. Nombre de voix !
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL !  Dont : - détenues par la société elle-même !  - détenues par les	! ! 876 ! 877 !	!   ! !	! qui y sont attachées ! ! ! ! ! !
filiales	! 878	!	!

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IV. PR						05747.5000	! A 9.	
	OVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES							
							Exercice	
Ve:	ntilation de la rubrique 160/5 du passif si cel	lle-ci re	eprésente	un montant impo	rtant.	! !!		
					-	! 		
V. ET.	AT DES DETTES							
Α.	VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN	AN, EN H	FONCTION	DE LEUR DUREE RE	SIDUELLE			
	- !	 ! !	! ! !		DETTES			
	! !	Code	!1. é ! d !	chéant ans l'année	! mais 5 ans a	d'un an !3. au plus ! !	ayant plus de 5 ans à courir	
			! (	rubrique 42)		(rubrique		
	TOTAL	891	! ! 	7.075	! !	! !		
	DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du pa	! ! ! ! ! ! ! ! !	Codes  892	! !!1. les pou	belges	!2. des sûre ! constitu ! blement		
	Etablissements de crédit, dettes de location financement et assimilées     Autres emprunts	!	89	!! !		+ ! !		
	DETTES COMMERCIALES		898	! !		+ !		
	1. Fournisseurs			! ! !		+ ! !		
	ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	i	901	!		!		
	DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		902	!!!		! !		
	1. Impôts		903 904	! xxxxxxx !	xxxxxx	! !		
	AUTRES DETTES	!	905	i !		! ! +		
•	TOTAL		906 	!		!		
C. 1	DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubric	que 45 di	u passif)		! ! Codes !	! ! E !	xercice	
	Dettes ECHUES envers a) des administrations fiscales b) l'Office National de Sécurité Sociale				! 9072 ! 9076	 		

! N°	!	477.472.701 !	05747 5001	!	A 10.

# VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

	! ! Codes !	! ! Exercice !	! Exercice précédent ! !
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL a) Nombre total à la date de clôture	!		
c) Nombre effectif d'heures prestées		· ! !	
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62) a) Rémunérations et avantages sociaux directs	! ! 620	! ! 3.838	!
<ul><li>b) Cotisations patronales d'assurances sociales</li><li>c) Primes patronales pour assurances extralégales</li></ul>		! 311 !	! !
d) Autres frais de personnel		! 163 !	!
	! !	! !	!
VII. RESULTATS FINANCIERS	! !	! !	
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)	! !	! !	!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!
en capital		! ! !	! ! !
B. Intérêts portés à l'actif	! 6503 !	! !	
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	! ! ! 653	! ! !	3
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier	! !	· ! !	; ! !
constituées (+), utilisées et reprises (-)	! 656 	! ( 101) !	! ( 184) !

VIII.DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	•	Codes	! Exercice	. !
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE				: !
POUR SÛRETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS			!	!
Dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	!	9150	1	!

		Codes	! Exercice					
GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES	!		!		1			
POUR SÛRETE DE DETTES ET ENGAGEMENTS	.!		!1.	DE L'ENTREPRISE	!2.	DE TIERS !		
	! -		-+		-+	!		
. Hypothèques :	!		!		!	1		
valeur comptable des immeubles grevés	.!	916	!		!	1		
montant de l'inscription	.!	917	!		!	!		
. Gage sur fonds de commerce :	!		!		!	!		
montant de l'inscription	.!	918	!		!	1		
. Gages sur d'autres actifs :	!		!		!	1		
valeur comptable des actifs gagés	.!	919	!		!	!		
. Sûretés constituées	!		!		!	1		
sur actifs futurs :	!		!		!	!		
montant des actifs en cause	.!	920	!		!	!		

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS :

No	!	477.472.701 !	05747.5002	!	A 14.

### RESUME DES REGLES D'EVALUATION

### I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :]
[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :]

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

### II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

05747.5003

### FRAIS DE RESTRUCTURATION :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

### AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

	! Méthode	! Base	! Tau	x en %
!		: ! NR (non réévaluée) ! R (réévaluée) ! !	! ! Principal ! Min - Max ! !	! Frais accessoires ! Min - Max !
! ! 1. Frais d'établissement !	! ! !	+ ! ! !	+	+
! ! 2. Immobilisations incorporelles !	: ! ! !	: ! ! ! !	- ! ! ! ! -	- ! ! ! ! -
! ! 3. Bâtiments industriels, administratifs ! ou commerciaux !	! ! ! ! !	! ! ! ! !	! - ! ! ! ! -	! - ! ! ! ! -
! ! 4. Installations, machines et ! outillage !	! ! ! !	! ! ! !	! - ! ! ! ! -	! - ! ! ! ! -
! ! ! 5. Matériel roulant !	! ! !	! ! !	- ! - ! ! -	- ! ! ! -
! ! 6. Matériel de bureau et mobilier !	! ! !	! ! ! !	! - ! ! ! -	! - ! ! ! -
7. Autres immobilisations corporelles	! !	! ! !	! - ! !	! - ! !
	!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!	! ! !	! - ! - !	! - ! - !

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés : - montant pour l'exercice : EUR.

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR.

! N°	1	477.472.701 !	05747.5004	!	A 16.

#### IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme

#### STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur VALEUR D'ACQUISITION calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la VALEUR DE MARCHE si elle est inférieure :

- 1. Approvisionnements
- 2. En-cours de fabrication produits finis :
- 3. Marchandises :
- 4. Immeubles destinés à la vente :

## FABRICATIONS :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production. Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important). % leur valeur comptable.

### COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

### DETTES :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

## DEVISES :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

### CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § ler de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à EUR.